



Préservation du Val d'Allier Nord

Proposition pour un projet interrégional de développement durable

Association Allier Sauvage – octobre 2019

« Allier Sauvage » représente une revendication, celle de préserver le patrimoine rare que représente cette grande rivière au niveau européen et de conforter les équilibres entre sa richesse naturelle exceptionnelle et une activité humaine adaptée. L'association rassemble des personnes qui partagent cette vision et souhaitent développer une culture de réappropriation respectueuse de la rivière, tout en résistant aux pressions qui menacent encore à la fois son intégrité environnementale et la qualité de vie de ses riverains.

Il est clair aujourd'hui que l'esprit qui anime ses actions depuis une douzaine d'année est de plus en plus partagé et que certaines d'entre elles portent aujourd'hui leurs fruits. C'est le cas, par exemple, avec la montée en puissance d'un projet de mise en valeur de l'axe Allier sur l'espace métropolitain constitué de Brioude à Vichy, dont Allier Sauvage avait initié la proposition au 2ème Plan Loire en 2006, ainsi qu'avec l'engagement des réflexions préalables à la mise en œuvre d'un Observatoire de la rivière Allier, dont l'étude de faisabilité vient de se terminer,

Allier Sauvage fait partie du **collectif Loire Vivante** animé par European Rivers Network, qui a déjà regroupé jusqu'à 80 associations du bassin ligérien pour élaborer une proposition unique dans le cadre de la concertation préalable à un précédent Plan Loire. Au niveau national, elle fait aussi partie du conseil du **Fonds pour la conservation des Rivières sauvages**, aux côtés d'acteurs de premier rang, tels que le WWF, l'Agence de l'Eau et le groupe L'Oréal.

C'est avec leur appui qu'Allier Sauvage reprend aujourd'hui sa proposition, initialement présentée au Plan Loire en 2006, de construire un projet interrégional de développement durable du Val d'Allier Nord. Cette démarche, à mener en concertation avec l'ensemble des acteurs politiques, institutionnels, associatifs et économiques, aura pour objectifs la préservation du corridor écologique fluvial et de sa biodiversité, la pérennisation d'une agriculture adaptée, l'implication des habitants du val d'Allier et le développement d'un tourisme maîtrisé, véritablement valorisant pour le territoire.

Les spécificités du val d'Allier Nord :

La rivière Allier traverse des territoires variés, depuis les gorges du Haut-Allier jusqu'à sa confluence avec la Loire, près de Nevers. Mais sur son cours de plaine et après la réserve naturelle du Val d'Allier, c'est en aval de Moulins sur environ 40 km, de Villeneuve-sur-Allier au Bec d'Allier, que le val d'Allier a conservé plus qu'ailleurs un équilibre riche entre activités humaines et milieux naturels. Les raisons en sont multiples :

- **Une position particulière** à la croisée de trois départements et de trois régions, relativement à l'écart des villes et des grands axes.
- **Des pressions d'aménagement réduites** : endiguements limités, rares extractions de granulats, ouvrages de franchissement peu nombreux,
- **Une agriculture traditionnelle encore bien présente**, d'élevage extensif et de polyculture, et une pression moindre des grandes cultures irriguées.

- **Une morpho-dynamique assez active**, agrémentée d'un système en tresse, favorable au renouvellement des habitats naturels.
- **Une grande richesse écologique et environnementale** : biodiversité exceptionnelle en faune et flore, qualité des eaux, ripisylve originelle, paysage mixte naturel et bocager...
- **De vastes champs d'expansion des crues** avec des risques réduits pour les personnes et les biens, du fait de l'absence d'urbanisation moderne.
- **Une fréquentation toujours active de la rivière** par les populations riveraines, encore assez respectueuses de ses richesses: promenade, pêche, chasse, baignade,...
- **Des acteurs locaux engagés**, conscients de la valeur de l'Allier et porteurs d'initiatives exemplaires, environnementales, agricoles, patrimoniales et culturelles.

Ces caractéristiques constituent les spécificités de la partie Nord du val d'Allier, par rapport à l'amont et notamment à sa partie « métropolitaine » de Brioude à Vichy, affectée quant à elle par les effets de l'aménagement contemporain (gravières, endiguements, chenalisation des affluents, pollutions diverses, etc) et de la prédominance des cultures intensives.

Une reconnaissance marquée par des initiatives successives :

Il convient de rappeler que plusieurs initiatives ont déjà été engagées, sans succès jusqu'alors, pour faire reconnaître le caractère remarquable du val d'Allier Nord en cherchant à en mettre en valeur son territoire, au-delà même de ses seules richesses environnementales :

2006 : proposition par Allier Sauvage au Plan Loire Grandeur Nature 2007-2013 d'un **projet de développement durable sur la partie aval de l'Allier de plaine**,

2007 ; proposition par le WWF France pour la reconnaissance de **Corridors écologiques autour du Bec d'Allier** sur l'Allier et la Loire,

2009 : projet de **Parc National de zone humide sur le val d'Allier Nord** par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer, sur proposition du Museum d'histoire naturelle.

Ces quelques tentatives, parallèles aux avancées marquées par l'institution progressive des **sites Natura 2000**, illustrent bien le caractère exceptionnel de cette partie du val d'Allier et la nécessité de lui apporter une attention particulière, en le préservant des menaces que font encore peser sur lui le développement d'un modèle agricole inadapté, comme celui demain d'une fréquentation touristique mal maîtrisée.

Dans le même temps, le Conseil Régional d'Auvergne avait approuvé à l'unanimité en 2009 son **Schéma de développement durable de la rivière Allier**. Celui-ci, sans identifier particulièrement sa partie Nord concernée aussi par les deux Régions limitrophes, comprenait de nombreuses prescriptions bien adaptées aux objectifs de sa préservation : renforcement du corridor écologique, développement maîtrisé des loisirs et du tourisme, projet d'observatoire de l'Allier,...

Aujourd'hui, c'est à travers la **candidature à une convention RAMSAR** sur la rivière Allier entre Vichy et le Bec d'Allier, initiée et préparée par le Conservatoire des Espaces Naturels de l'Allier, que se manifestent à nouveau la reconnaissance des richesses du Val d'Allier Nord et l'urgence de le préserver par tous les moyens.

Une fréquentation en pleine évolution à organiser et maîtriser :

La prise de conscience récente des collectivités locales quant à l'atout territorial que représente l'Allier, en même temps qu'un certain engouement actuel pour les loisirs de nature, sont à l'origine de plusieurs démarches importantes, tout aussi valorisantes pour les territoires traversés que potentiellement menaçantes pour l'intégrité du milieu fluvial et de sa vie locale.

Que ce soit le grand projet de **véloroute-voie verte «Via Allier»**, promu par la Région Auvergne-Rhône Alpes et les Départements, ou les projets de développement de la pratique du canoë envisagés par les Départements de l'Allier et de la Nièvre à des fins touristiques, leur conception doit intégrer les objectifs de préservation de la biodiversité, des paysages et de la vie locale sur le val d'Allier Nord. Une fréquentation importante et/ou de nature perturbante aurait des conséquences désastreuses sur ces qualités-mêmes qui en font justement l'intérêt exceptionnel. A ce titre en 2019, la **tentative d'implantation d'une grosse société de location de canoës-kayaks** installée en Ardèche devrait constituer une alerte suffisante.

C'est pourquoi il est impératif d'organiser un développement raisonné de la fréquentation, qui soit basé sur une hiérarchisation de celle-ci en fonction des sensibilités particulières des différentes parties du cours de l'Allier. Sur sa partie Nord, particulièrement sensible du point de vue de l'avifaune notamment, il serait urgent d'y limiter la location de canoës et de privilégier des formules de location avec guide, pour éviter à la fois la pression de masse et les comportements inadaptes qui ont commencé à s'y développer depuis quelques années.

Le projet de **«Route de l'Allier et de mise en réseau de ses Maisons de sites»**, développé par le Pôle métropolitain et susceptible d'être étendu à l'aval, propose une mise en synergie des différents modes d'itinérance (pédestre, cycliste, nautique, ferroviaire, etc), de façon à ce que chaque territoire soit irrigué et animé, et qu'une offre touristique globale puisse se constituer progressivement en fonction des spécificités des secteurs traversés. Une telle démarche devrait permettre de limiter la pression sur le Val d'Allier Nord, en offrant des alternatives répondant à la demande et en privilégiant sur celui-ci le développement d'une offre touristique d'excellence, seule à même de produire une véritable valeur ajoutée pour ses territoires.

Cette philosophie est bien différente de celle actuellement développée avec le **projet incompatible «Destination Loire Itinérance»**, principalement motivé par une logique de développement touristique dans la continuité du val de Loire et de « la Loire à vélo ». C'est pourquoi la branche « Allier » de ce projet doit en être impérativement retirée, comme cela a été expressément demandé à ses porteurs, afin d'éviter toute confusion et de conserver l'ambition de préservation souhaitable pour le Val d'Allier Nord.

Un modèle agricole traditionnel toujours menacé :

Le Val d'Allier Nord avait jusqu'alors été largement préservé des grandes cultures de maïs irrigué qui ont envahi les abords de la rivière en amont, avec les impacts sanitaires, environnementaux et paysagers que l'on connaît. Et c'est bien grâce au maintien de son agriculture traditionnelle d'élevage bovin extensif que ses milieux naturels et sa biodiversité ont pu être préservés, jusqu'à en faire aujourd'hui la partie la plus riche de l'Allier des plaines.

Malheureusement la pression du modèle agricole intensif reste forte et l'hémorragie des prairies alluviales s'est poursuivie dans le département de la Nièvre. C'est pourquoi **un collectif de sept associations** (dont trois associations d'agriculture) s'est formé autour d'Allier Sauvage pour essayer d'enrayer cette tendance en attaquant la dernière autorisation en date accordée par la Préfecture, qui permettait le retournement de 55ha de belles prairies, classées « sensibles » au titre de la PAC et situées dans les zones Natura 2000 censées protéger les bords d'Allier (suspension de l'autorisation prononcée le 20 août 2019 par le TA de Dijon).

Pourtant, nombre d'agriculteurs du secteur militent pour le maintien du modèle traditionnel d'élevage qu'ils ont réussi jusqu'alors à pérenniser avec succès. C'est le cas par exemple en rive gauche de l'Allier dans le département du Cher avec « **les Amis du Val d'Allier** », dont l'engagement remarquable démontre que la maïsiculture irriguée n'est pas la seule voie possible, si tant est qu'elle ne représente pas désormais un modèle obsolète.

Bien sûr, la pérennité de ces exploitations traditionnelles est fragile, comme vient de le montrer l'épisode de sécheresse qui a caractérisé l'été 2019, en privant ces éleveurs des provisions de fourrage qui entrent habituellement dans l'équilibre de leurs exploitations.

C'est pourquoi il est indispensable pour la préservation des richesses du Val d'Allier Nord, d'une part de mettre définitivement fin au grignotage destructif de son bocage et, d'autre part, de le doter d'une stratégie de développement durable intégrant le **soutien à son agriculture traditionnelle** par différents moyens ; maîtrise du foncier et de ses coûts de location, labels de produits d'excellence, ateliers de transformation locaux, filières courtes de distribution, etc.

Une implication des habitants à encourager :

Sur sa partie Nord, La rivière Allier est encore vivante et pas seulement en termes de morpho-dynamique et de biodiversité, mais aussi du point de vue de la vie locale et de ses activités humaines intégrées. Ce qui est vrai sur le plan économique avec une agriculture traditionnelle bien intégrée, l'est aussi sur le plan des loisirs : on s'y promène, on s'y baigne, on y pêche et on y chasse. Et cette richesse-là est suffisamment remarquable pour que l'on veuille la protéger aussi, comme le meilleur facteur de sensibilisation de ses habitants aux enjeux de préservation de la rivière.

Mais cette richesse de la vie locale, propre au Val d'Allier Nord, s'illustre aussi par l'exceptionnelle profusion d'acteurs et d'associations militant à divers titres pour la préservation, la mise en valeur et l'animation de son patrimoine sous toutes ses formes :

Agriculture :

- Les Amis du Val d'Allier sur le secteur de Neuvy le Barrois (18) en rive gauche
- Le Domaine viticole de Riousse sur Livry (58) en rive droite
- Le Collectif Nivernais pour une Agriculture Durable (58)

Environnement :

- La Maison de la Nature animée par l'ADATER au Veudre (03)
- Le Sentier des Cigognes à Mars-sur-Allier et le Sentier du Passeur au Bec d'Allier à Gimouille (58) : découverte de l'Allier et observation de la faune.
- L'association pour la Protection de la Confluence de la Loire, de l'Allier et de ses Environs

Culture :

- La Chavannée à Château-sur-Allier (03) : traditions, fêtes, musique, danse, batellerie
- La Maison de la Batellerie avec les mariniers du Veudre (03) restauration de bateaux anciens, navigation sur l'Allier...

Patrimoine :

- Le village et le parc floral d'Apremont-sur-Allier (18) : patrimoine architectural ancien, site touristique...
- L'association pour la sauvegarde du château de Meauce (58)
- Le projet de mise en valeur de l'ancien port du Veudre par la Communauté de Communes du Pays de Lévy (03)

Mais dans le même temps, certaines pratiques inhérentes à la société de consommation, incompatibles avec la préservation du milieu naturel fluvial et de sa qualité d'ambiance, ont tendance à émerger avec le retour ludique à la nature qui caractérise notre époque : motos et quads, bateaux à moteur hors-bord, jet-ski, enceintes de sonorisation embarquées, etc.

Heureusement, les bords d'Allier restent peu accessibles grâce à un nombre limité d'accès et au non-aménagement de ceux-ci, à une activité agricole bien présente et à une ripisylve relativement impénétrable. C'est pourquoi il serait fort dommageable de multiplier ses accès en les aménageant au nom d'une normalisation inadéquate, alors que la priorité consistera à maîtriser et contrôler les accès existants, tout en évaluant leur fréquentation et ses impacts.

Des questionnements et des objectifs :

Ce territoire préservé du Val d'Allier Nord suscite aujourd'hui l'intérêt de milieux extérieurs (médias nationaux, opérateurs touristiques, investisseurs fonciers et agricoles,...), alors que c'est précisément son relatif isolement qui lui a conféré cet état exceptionnellement préservé, et cela au bénéfice premier de ses habitants. Les deux exemples récents de l'émission télévisée « Des racines et des ailes » et du projet « Destination Loire Itinérance » cité ci-dessus illustrent bien cet accaparement de l'Allier par des acteurs extérieurs, avec tout ce que cela comporte à la fois de valorisant et de préoccupant.

Mais c'est avec la tentative citée plus haut d'implantation d'une grosse société commerciale de location de canoës qu'on a frôlé le pire en 2019 : l'impact en eût été immédiat et la catastrophe probablement irréversible. Cet exemple alarmant montre qu'il est très urgent pour le territoire du Val d'Allier Nord de prendre en main son destin, s'il veut préserver ses richesses originales et les valoriser au profit de ses habitants.

Comment lui assurer une nouvelle modernité qui soit basée, non plus sur la quantité (production, population, visiteurs, flux, vitesse...), mais sur les valeurs de demain : qualité des relations, excellence culturelle, respect de l'environnement, bien être et sécurité... ?

- **Comment préserver ce caractère à la fois « sauvage » et « habité »** qui en fait la valeur particulière ?
- **Comment sauvegarder sa richesse naturelle**, en évitant le piège d'une réserve dont ses habitants se sentiraient exclus ?
- **Comment soutenir et développer une agriculture raisonnée**, actrice de la préservation des paysages et de la biodiversité, performante en termes d'emplois et de qualité des produits ?
- **Comment éviter la main mise d'une société des loisirs et de la consommation** qui risquerait de le dénaturer, et d'altérer la qualité de vie de ses riverains ?
- **Comment valoriser cet atout exceptionnel** avec la plus grande valeur ajoutée directe pour son territoire et la moindre perturbation possible de sa vie locale ?
- **Comment garantir à ses populations la maîtrise de son avenir** face aux convoitises de pouvoirs extérieurs, politiques ou économiques ?
- **Comment fédérer ses collectivités** locales, départementales et régionales pour que celles-ci conjuguent leurs efforts autour de ces objectifs, et avec quel soutien de l'Etat ?

A l'heure où l'on cherche à revaloriser **la ruralité comme mode de vie assumé**, à l'heure où **le sur-tourisme fait débat** partout dans le monde, à l'heure où **France Stratégie préconise une PAC agro-écologique**, privilégiant des aides aux unités agricoles fortement engagées dans la transition écologique et porteuses d'emplois plus nombreux, le Val d'Allier Nord présente toutes les qualités propres à en faire **un territoire d'avenir exemplaire**.

Un tel **projet interdépartemental et interrégional** présenterait à l'évidence un caractère emblématique pour les trois Départements de l'Allier, du Cher et de la Nièvre, ainsi que pour les trois Régions Auvergne-Rhône Alpes, Centre-Val de Loire et Bourgogne-Franche Comté. Cette dimension pluri-territoriale, qui semble a priori représenter une difficulté, mérite au contraire d'être considérée comme un enjeu en tant que tel, dont le caractère innovant devrait susciter une attention particulière de l'Etat et un soutien au niveau européen.

Des modalités à définir pour un démarche partagée :

Pour faire émerger un véritable projet de territoire répondant à ces différents enjeux, plusieurs objectifs peuvent d'ors et déjà être identifiés sur un plan méthodologique :

- 1/ **développer une vision partagée** des enjeux environnementaux et stratégiques du territoire, entre le maximum d'acteurs locaux-régionaux, publics et privés,
- 2/ **réorienter les projets** d'aménagement, de transformation, d'exploitation et de promotion, qui seraient contraires aux objectifs poursuivis,
- 3/ **mettre en place un dispositif d'observation** permettant d'évaluer les effets des tendances et des actions (secteur prioritaire de l'observatoire de l'Allier projeté),
- 4/ **engager un projet de développement agricole durable**, basé à la fois sur le respect environnemental de la rivière et sur un partenariat valorisant avec les autres secteurs d'activités et avec les collectivités,
- 5/ **mettre en œuvre les dispositions réglementaires** et les accords garantissant une réelle protection de la rivière contre toute forme de pollution, de dégradation et de dénaturation,
- 6/ **développer un programme coordonné d'actions et d'aides publiques** concourant à susciter l'évolution pérenne recherchée,
- 7/ **intégrer ce projet à la dynamique globale du bassin de la Loire** d'une part, et du sous bassin de l'Allier d'autre part, pour en promouvoir la valeur d'exemple et en décliner les enjeux.

Lors de son Assemblée Générale Extraordinaire du 18 juillet 2019, notre association Allier Sauvage a décidé de faire de ce projet de développement durable du Val d'Allier Nord sa priorité et de relancer pour cela une démarche de concertation locale.

Bien implantée sur le territoire à travers ses adhérents et ses relations suivies avec les associations locales, engagée dans plusieurs actions scientifiques et juridiques, avancée sur le plan des réflexions préalables et d'une vision globale, **Allier Sauvage entend se positionner comme force de proposition auprès des grandes collectivités** concernées, pour initier une dynamique partenariale qu'elle saura contribuer à animer.

www.alliersauvage.org

Association loi 1901 pour la sauvegarde du Val d'Allier
Siège : 5 rue Grenier - 03000 Moulins - France - alliersauvage@yahoo.fr